



## Poulailler industriel hors la loi

Par **VHS**, le **26/05/2008** à **15:06**

En 1997 c'est construit à 150 m de nos habitations un poulaillier industriel de 880 m<sup>2</sup> pouvant contenir 6600 dindes ou 19000 poulets en 4 bandes par an. A l'époque nous nous sommes inquiétés de la légalité de la construction. Au niveau des distances des habitations, il était légal, par contre au niveau du bâtiment nous n'avons jamais obtenu le certificat de conformité de l'installation. Aujourd'hui 26 mai à la lueur d'une enquête publique qui s'ouvre ce matin concernant le propriétaire du poulaillier, nous découvrons que ce bâtiment fait 1000m<sup>2</sup>, qu'il peut contenir 7500 dindes et ceci depuis 1997. En 1997. Pendant 11 ans la construction a été illégale, y a-t-il encore un recours possible pour notre association ?